

ARRÊTE ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2025

Le Maire de Saint Benoît Du Sault,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,  
**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;  
**VU** l'arrêté du 30.12.2022 portant définition des lignes directrices de gestion,  
**VU** la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint technique principal de 2ème classe** est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (Préciser par examen s'il y a lieu)
1) VIGNAULT Dominique 2) MACEDO Christine	Adjoint technique Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 2ème classe

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Saint Benoît Du Sault  
Le 23 mai 2025

Le Maire, Damien BARRÉ



Publié le :.....

**ARRÊTÉ ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2025**

**Le Maire de SAINT BENOIT DU SAULT,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,  
**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** l'arrêté du 30 décembre 2022 portant définition des lignes directrices de gestion,  
**VU** la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe** est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
1) MARTINS Claudia	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (suite examen)

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à SAINT BENOIT DU SAULT,  
le 28 mai 2025

Le Maire, Damien BARRÉ



Publié le :.....